

Département de La Haute-Vienne
Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal
De la réunion du Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2023

Convocation du 03 juin 2023

Lieu : mairie 20h30

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 9+2 pouvoirs

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Madame Nadine GARNIER est nommée secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, Anne-Marie VOISE, GARNIER Nadine, DANGLA-GENDREAU Laure, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, LAGRANGE Pierre, BOUCHER Guillaume, Jean-Philippe LAMY

Absents (es) excusés (es) : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, HILAIRE-LOMBARD Betty, EVRARD Julien.

Pouvoirs : Mme HILAIRE-LOMBARD Betty donne pouvoir à Mr Bernard DELOMENIE.
Mr Julien EVRARD donne pouvoir à Mme Laure DANGLA-GENDREAU.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2023
- Vote des subventions
- Désignation architecte projet comptoir /bibliothèque
- Demande de subvention DRAC projet bibliothèque
- ZAN, zéro artificialisation Nette
- Affaires diverses

Le quorum étant respectée la séance est ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 08 avril 2023 qui ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2023.

VOTE : 11 POUR : 11 (9+2 pouvoirs) , unanimité des membres présents et représentés.

Vote des subventions : Comme évoqué lors du conseil du 08 avril 2023, la somme budgétée à l'article 65748 (subventions aux associations) est de 5 500 €. Il s'agit de décider des subventions à verser.

ASSOCIATIONS AYANT DEMANDE DES SUBVENTIONS EN 2022	SUBVENTIONS VERSEES EN 2022	ASSOCIATIONS AYANT DEMANDE DES SUBVENTIONS EN 2023	VOTE DES SUBVENTIONS A VERSER
Fondation du Patrimoine	75 €	Fondation du Patrimoine	75 €
Pompiers Pierre Buffière	50 €		
Les Amis de Kilstett	400 €	Les Amis de Kilstett	400 €
Ecole de Foot Nexon	250 €		250 €
ACCA	600 €	ACCA	600 €
AAPMA Pêche	200 €	AAPMA Pêche	200 €
Amicale 3 ^{ème} Age	100 €	Amicale 3 ^{ème} Age	100 €
FNACA	100 €	FNACA	100 €
Les 3 Crayons Bleus	250 €		250 €
FNATH	100 €	FNATH	100 €
Les Restaurants du Cœur	300 €	Les Restaurants du Cœur	300 €
DDEN éducation nationale	25 €	DDEN éducation nationale	25 €
Scléroses en plaques	100 €	Scléroses en plaques	100 €
Secours Populaire 87	300 €	Secours Populaire 87	300 €
123Coeurs	100 €	123Coeurs	100 €
GVA Féminin Nexon	50 €		
ADIRP 87 Internés et résistants	50 €	ADIRP 87 Internés et résistants	50 €
AFM Téléthon	100 €		
Culture et Loisirs	600 €	Culture et Loisirs	600 €
Li en Goure	1200 €		1 200 €
Ligue contre le cancer	200 €	Ligue contre le cancer	200 €
Croix Rouge	200 €		200 €
Prévention Routière		Prévention Routière	
Lieutenants de Louveterie			
Conciliateurs de justice		Conciliateurs de justice	
Pupilles Enseignement Public		Pupilles Enseignement Public	
Maison Familiale Rurale Beynac			
		Chiens guides d'aveugles	
		Association d'aide aux familles victimes d'agression criminelle	
		La Maison de Rosalie	

rappel du solde d'exécution cumulé	41029.18
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	41029.18
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	0,00

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	-1 880,46
résultat antérieur	4 443,83
TOTAL A AFFECTER	2 563,37

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2022)	0,00
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2022)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	0,00
3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 ligne 002 (report à nouveau créateur)	2 563,37
TOTAL	2 563,37

VOTE : 11 POUR : 11 (9+2 pouvoirs), unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°2023-23

Désignation d'un architecte projet comptoir/bibliothèque : Afin de pouvoir avancer dans le dossier du projet comptoir/bibliothèque et pouvoir déposer une demande d'urbanisme, nous avons demandé à 3 architectes de nous proposer leur offre de prix. Il s'agit de décider du choix de l'architecte. Nous avons reçu trois réponses.

Ci-joint les propositions de chacun :

-Etude Conception Réalisation à Limoges : Charge de travail trop importante, ne donne pas de proposition.

-Raymond Lescure à Limoges : Charge de travail trop importante, ne donne pas de proposition.

-Thierry Furelau à Nexon : mission de base (% du montant des travaux), honoraires 9.85 % sur le montant des investissements.

VOTE : 11 POUR : 11 (9+2 pouvoirs), unanimité des membres présents et représentés pour désigner Mr Thierry Furelau.

DELIBERATION N°2023-24

Demande de subvention DRAC projet bibliothèque : Afin de mener à bien le projet de la bibliothèque, des subventions ont été demandés auprès du Conseil Départemental, de la Région, et le seront auprès de l'Etat en octobre 2023. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut également nous subventionner. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette aide.

VOTE : 11 POUR : 11 (9+2 pouvoirs), unanimité des membres présents et représentés.
DELIBERATION N°2023-25

ZAN, Zéro Artificialisation Nette : Monsieur le Maire rappelle le principe de la ZAN, à savoir réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles observée entre 2011 et 2020 d'au moins 50% d'ici 2050. Ci-joint les documents.

Au sein des documents d'urbanisme, une surface est considérée :

Artificialisée : lorsque les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites ;

Non artificialisée : lorsque la surface est soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisé à usage de cultures.

Les communes rurales seront impactées dans leur développement entraînant une désertification de la ruralité. Monsieur le Maire propose de voter une motion suite aux préconisations de l'AMRf, Association des Maires Ruraux de France.

VOTE : 11 POUR : 11 (9+2 pouvoirs), unanimité des membres présents et représentés.
DELIBERATION N°2023-26

Adhésion au groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois, coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents s'y rapportant : Monsieur le Maire explique que le SEHV lance un groupement de commandes de granulés. Il serait intéressant d'y adhérer afin de pouvoir bénéficier de meilleurs tarifs.

VOTE : 11 POUR : 11 (9+2 pouvoirs), unanimité des membres présents et représentés.
DELIBERATION N°2023-27

Affaires diverses :

Fleurissement : Cette année nous avons 21 inscrits au concours communal. Le jury passera le 01 juillet. Le jury régional passera quant à lui le 21 août.

Ecole : Nous avons à ce jour 15 inscriptions pour la maternelle.

Cabine de téléconsultation : nous avons eu quelques consultations, et les retours sont positifs. Un article a été publié dans Le Populaire du Centre mercredi 07 juin

Commission culture : Madame Nadine Garnier nous donne le compte rendu de la commission culture de la communauté de communes du 16 mai 2023.

Redevance ordures ménagères : Monsieur le Maire donne lecture d'un document (ci-joint) relatif aux contributions des adhérents pour services rendus concernant le financement du service public des déchets en Haute-Vienne.

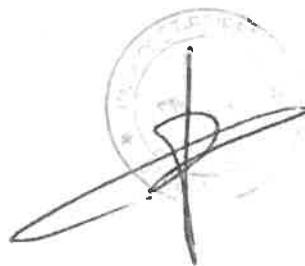
Projet sentier de la mémoire : Mr Guy Costa nous présente un projet pour les 20 ans du jumelage avec Kilstett. La création d'un sentier de la mémoire avec des boucles entre les communes de Janailhac, La Meyze, La Roche L'Abeille et St Priest Ligoure qui passeraient par des endroits qui ont accueillis des réfugiés alsaciens. Des anamorphoses pourraient être fabriquées et installées dans chaque bourg. L'anamorphose de St Priest Ligoure est une dame en costume d'environ 1.80 m de haut en structure en tiges métalliques oxydées. Ce projet a été monté par des étudiants en licence professionnelle des Métiers des Ressources Naturelles de la Forêt à Limoges. Le conseil municipal à sa disposition tous les documents afin de prendre sa décision.

Séance levée à 22h30.

DELIBERATIONS DU 12 JUIN 2023

2023-21 : Vote des subventions	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.
2023-22 : Décision modificative de crédits budget assainissement	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.
2023-23 : Affectation du résultat 2022 assainissement Annule et remplace	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.
2023-24 : Désignation d'un architecte projet comptoir/bibliothèque	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.
2023-25 : Demande de subvention auprès de la DRAC projet bibliothèque.	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.
2023-26 : Approbation de la motion « ZAN » de l'AMRf	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.
2023-27 : Adhésion au groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois, coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents s'y rapportant	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire, Bernard DELOMENIE



La secrétaire de séance, Nadine GARNIER

